

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21607 - 80ÈME ANNÉE

Les planteurs pénalisés par un calcul qui n'intègre pas les gains de productivité de l'industriel et la mécanisation de la coupe

Prix de la canne à sucre : changer une formule vieille de plus de 40 ans

Hier, des planteurs ont bloqué l'usine sucrière Tereos de Bois-Rouge. C'était la conséquence d'un prix trop bas de la canne à sucre payé par l'industriel aux planteurs. Pour Jean-Michel Moutama, président de la CGPER, le problème vient de la formule de calcul du prix de la canne à sucre, vieille de 40 ans, et qui n'a pas intégré l'évolution des pratiques culturales et les gains de productivité de l'industriel. Par exemple, des variétés sont plus fibreuses, produisent plus d'énergie mais sont moins riches en sucre : le planteur est pénalisé alors que la masse de matière première achetée par l'industriel augmente.

L'usine de Bois-Rouge a été bloquée hier par une manifestation de planteurs avec la CGPER et l'UPNA. Selon la formule de calcul du prix de la canne à sucre, le prix payé à des planteurs est inférieur à l'avance de démarrage d'un montant de 30 euros par tonne versée par Tereos. Au final, ce sont des planteurs qui doivent de l'argent à l'industriel.

Pénalisés par une formule qui n'a pas évolué depuis 40 ans

Jean-Michel Moutama, président de la CGPER, était hier présent à cette action. Pour la CGPER, pas question d'un prix plancher en dessous du coût de production. Mais ce prix plancher est difficile à déterminer, car les exploitations agricoles sont dans des situations très différentes.

Pour le président de la CGPER, l'essentiel du problème dans le paiement de la canne à sucre vient de la formule de calcul du prix.

« Cette formule date de 40 ans, et beaucoup de choses ont évolué depuis », précise-t-il. Tout d'abord, la coupe qui était alors quasiment que manuelle a été mécanisée. Les coupeuses de cannes longues dimi-

nuent la richesse en sucre. « Les variétés ont évolué. On nous demande de planter de la canne plus riche en fibre pour produire plus d'énergie, mais le planteur est ensuite pénalisé par un taux de fibre trop important. Dans la Convention canne, nous avons obtenu 3 euros par tonne, mais est-ce le juste prix ? », interroge le dirigeant syndical.

L'État doit « remettre de la clarté »

« Le process industriel a évolué. Le taux d'extraction du sucre est meilleur, l'écart technique qui nous pénalise est-il encore justifié », ajoute Jean-Michel Moutama.

« La CGPER demande que le ministère de l'Agriculture lance un audit de la situation des planteurs et de l'industriel pour faire toute la transparence sur la filière », poursuit le président de la CGPER, « l'État, neutre, peut élaborer une nouvelle formule prenant en compte toutes ces évolutions, notamment le gain de productivité de l'industriel ». Pour Jean-Michel Moutama, le discours des Directeurs régionaux de l'Agriculture qui se succèdent disant « mettez-vous d'accord au sein de la filière » n'est plus tenable. Il considère que l'État a le pouvoir d'agir pour « remettre de la clarté » dans la filière canne-sucre-alcools-énergie.

En attendant, la CGPER appelle à continuer la récolte. « Par rapport à l'an passé et en ayant commencé la campagne plus tôt, la richesse est supérieure d'un point. C'est maintenant qu'il faut couper avant que les pluies arrivent », conclut Jean-Michel Moutama.

M.M.

Biomasse : énergie de transition vers les énergies renouvelables

La biomasse a remplacé le charbon et le fioul dans les centrales thermiques d'Albioma et d'EDF à La Réunion. La biomasse vient des forêts et de plantes cultivées qui sont les puits de carbone terrestres. Une étude démontre un effondrement des puits de carbone, qui s'est traduit par une hausse de 86 % du taux de croissance du CO2 responsable du réchauffement climatique dans l'atmosphère. Les scientifiques constatent que la replantation ne compense pas les pertes de biomasse causée par les incendies.

Pour réduire sa contribution à la pollution de l'atmosphère, l'Union européenne et la France ont pris des engagements. Cela a conduit à l'interdiction du charbon et du fioul comme sources d'énergies primaire des centrales électriques d'Albioma et d'EDF. Albioma a remplacé le charbon par du bois et EDF le fioul par une huile végétale. Ces énergies primaires sont des biomasses qui sont, selon l'Union européenne des énergies renouvelables.

Utiliser la biomasse comme combustible fragilise un puits de carbone

Pour le bois utilisé dans les centrales d'Albioma, il vient de forêts dites « durables » en Amérique du Nord, et viendra bientôt d'Australie. Ce sont donc des arbres qui stockent du CO2 depuis des dizaines d'années et qui sont en pleine force de l'âge qui sont coupés, puis brûlés en quelques minutes dans la chaudière d'une centrale. Ils sont remplacés par de jeunes plants qui ont une capacité d'absorption du CO2 bien moins élevée. Il faudra plusieurs dizaines d'années pour retrouver une capacité d'absorption du CO2 au même niveau qu'avant la coupe. L'étude « L'analyse du bilan carbone à faible latence révèle un déclin important du puits de carbone terrestre en 2023 » a été réalisée par des chercheurs d'universités de Chine, du Royaume-Uni, de France, d'Allemagne et des États-Unis.

Les données de l'étude constatent en 2023 une hausse de 86 % du taux de croissance du CO2 dans l'atmosphère alors que les émissions de ce gaz à effet de serre après utilisation d'un combustible ont augmenté de 0,6 %. L'explication est un effondrement de la capacité d'absorption du CO2 par les puits de carbone terrestres qui sont les forêts, les plantes vertes cultivées ou non, et les sols. Cet effondrement est lié notamment à la sécheresse en Amazonie et aux gigantesques feux de forêt qui ont touché le Canada l'an dernier.

En conséquence, le CO2 s'accumule plus vite dans l'atmosphère, ce qui accélère le renforcement de l'effet de serre et l'augmentation de la température moyenne à la surface de la Terre.

Énergies renouvelables abondantes à La Réunion

Utiliser la biomasse comme combustible pour produire de l'électricité constitue un prélèvement dans un puits de carbone. Imaginer remplacer tout le charbon utilisé par de la biomasse prélevée dans des forêts est une impasse. Le peu qu'il reste de la forêt primaire à La Réunion le rappelle. La déforestation n'a pas été seulement provoquée par l'agriculture, mais aussi par l'utilisation de la biomasse comme combustible pour la cuisine, la transformation des produits agricoles ou les machines à vapeur.

Les centrales thermiques utilisant la biomasse comme combustible ne peuvent être qu'une transition en attendant le basculement de la production électrique réunionnaise à partir de sources d'énergies disponibles en abondance à La Réunion : soleil, vent, énergie thermique marine, énergie de la houle, géothermie... leur utilisation sera un gisement d'emplois pour les Réunionnais qui seront alors capables de produire toute l'énergie qu'ils consomment à partir de ressources réunionnaises.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
80e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Journée de la femme africaine : hommage au pilier de l'économie et de l'agriculture en Afrique

Chaque année, le 31 juillet marque la Journée de la femme africaine, une célébration dédiée à reconnaître et honorer les contributions inestimables des femmes à travers le continent. Leur rôle dans notre continent, particulièrement dans l'économie et l'agriculture, est fondamental et mérite d'être mis en lumière pour mieux comprendre l'impact profond qu'elles ont sur le développement et la prospérité de l'Afrique.

Le 31 juillet, la Journée de la femme africaine est une occasion de célébrer les réalisations des femmes et de réaffirmer l'engagement à améliorer leurs conditions de vie. En reconnaissant leur importance dans l'économie et l'agriculture, nous soulignons leur rôle indispensable dans la construction d'un avenir meilleur pour l'Afrique. En soutenant les femmes, nous bâtissons des communautés plus résilientes, des économies plus robustes et un continent plus prospère.

Les femmes africaines sont les piliers de leurs communautés, jonglant souvent entre multiples responsabilités : mères, éducatrices, travailleuses et chefs d'entreprise. Dans le domaine économique, leur participation est cruciale. Elles représentent une force de travail essentielle, non seulement dans les secteurs formels mais aussi informels, où elles dominent souvent. Dans de nombreux pays africains, les femmes dirigent de petites entreprises, contribuant ainsi de manière significative au PIB national. Elles sont également actrices principales des économies locales, par leurs activités commerciales et artisanales.

60 à 80 % de la main-d'œuvre agricole en Afrique subsaharienne

L'agriculture, qui reste l'un des secteurs les plus importants de l'économie africaine, illustre parfaitement l'importance des femmes. Selon la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), les femmes fournissent environ 60 à 80 % de la main-d'œuvre agricole en Afrique subsaharienne. Elles sont responsables de la majorité des activités de production alimentaire, depuis la préparation des sols jusqu'à la récolte, en passant par la plantation et le désherbage. Leur travail est souvent invisible et sous-évalué, mais il est crucial pour la sécurité alimentaire et la nutrition des fa-

milles et des communautés.

Cependant, les femmes rurales font face à de nombreux défis. L'accès limité aux ressources telles que la terre, le crédit, les technologies agricoles et les formations est une barrière majeure. Les droits fonciers restent un obstacle significatif, de nombreuses femmes n'ayant pas la propriété ou le contrôle de la terre qu'elles cultivent. Cette insécurité foncière freine leur capacité à investir et à améliorer leur production agricole. De plus, le manque d'accès aux financements limite leur capacité à acquérir des intrants agricoles de qualité, comme des semences améliorées et des engrais.

Les gardiennes des savoirs traditionnels

Pourtant, les femmes démontrent une résilience remarquable et trouvent souvent des solutions innovantes aux défis auxquels elles sont confrontées. Des initiatives communautaires voient le jour, dirigées par des femmes qui partagent leurs connaissances et s'entraident pour améliorer leurs pratiques agricoles. Les coopératives de femmes se multiplient, offrant des plateformes pour accéder aux marchés et obtenir de meilleurs prix pour leurs produits.

Les femmes africaines jouent également un rôle clé dans la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Elles sont souvent les gardiennes des savoirs traditionnels et des pratiques durables, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique.

Reconnaître et valoriser le rôle des femmes en Afrique est essentiel pour un développement durable et inclusif. Les gouvernements, les organisations internationales et les acteurs du développement doivent travailler ensemble pour renforcer les droits des femmes et leur accès aux ressources. Les politiques doivent promouvoir l'égalité des sexes, garantir la sécurité foncière et offrir des opportunités de formation et de financement. En investissant dans les femmes, c'est toute l'Afrique qui prospère.

Oté

Bann plantèr pov viktime d'in réform agrèr mal goupiyé Zordi dsou pa d'porte la sossyété

Mézami si zot la lir bann dèrnyé niméro noute zoinal Témoignages mi panss zot la aprann in mové nouvèl pou noute lékonomi épi pou noute sossyété an zénéral. In lankète sèryé i sorte amontre néna karann-de pour san bann plantèr i viv dsou l'pa d'porte la povreté.

Sa la pa bann demoune i koné pa travaye, pa bann demoune na poin in kapital, na pwin zoutiye, na pwin in savoir-fèr konm i dimé d'après zot sindika la CGPER sé bann pti shèf lantropriz avèk toute sak i fo pou gingn zot vi mé zot i gingn pa : tro d'travaye pou loué zot bra, tro pti pé d'larzan gagné pou amene la vi korèktoman.

La plipar d'tan sé zot madam sansa zot méssyé k'i travaye an déor lantropriz agrikol i amenn larzan ki fo pou fé viv-viv in péla famiye... A biensir mi antan déjà in pé après di banna néna kat-kat, i gingn l'ède l'Érop épi l'éta é an pliss i vann zot marshandiz or d'pri... Non lankète-la lé sèryé é li amontre lo modèl ékonomik lé pa vyab ditou.

A ! biensir zot la bénfissyé in réform agrèr dann tan : la SAFER l'ashtë bann gran propriyéti épi la koupe par boutte sink éktar. Krédi agrikol l'avanss larzan ; in pé la gingn in kaz zour pou landmin mé konm i di lo modèl lé or-zé astèr pars an débitan mèm li té mal goupiyé si tèlman zordi zot i fé parti bann sèf lantrepriz pov, lo famé karante dé pour san bann ménaz agrikol i viv dsou pa d'pore la povreté.

Poitan zot la bataye, zot la grévé, shak koupe kann la komanss par in désorde. La CGPER épi d'ote sindika la monte o kréno mé zordi lo modèl la pran lo fon é bann plantèr lé dann dézéspoir é zot i koné pa koman zot va ansorte azot kan i rèst azot arienk pou déklar zot mizèr é kontinyé la bataye pou la vi.

I fo robate lé karte. I fo rovoir lo modèl. I fo rovoir lo partaz dann kann. Mé kissa i rovoi sa ? koman i rovoi sa... Kan konm noute défin kamarade Lucien téi di, i koné pa kissa i gouvèrn noute péi. Sé la gouvèrnanss k'i fo shanjé ? Kan, koman, par ki ?... La vi lé bèl dann Paris. Sa balanss pa mal a Paris konm i di dann la shanson.

A bon antandèr salu !

Justin